

SERVICE AEMO-AED DE SCEAUX



RAPPORT D'ACTIVITE

2

0

1

3

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT ET A DOMICILE « AEMO-AED DE SCEAUX »

CONTACT :

11, rue Michel CHARAIRE
92330 SCEAUX
Tel : 01.47.02.66.33
Fax : 01.47.02.36.28
e-mail : contact.aemosceaux@avvej.asso.fr

ACCES :

RER (B2) Station « Sceaux »
AUTOBUS : au départ de la porte d'Orléans
128 : arrêt Fontenay-Houdan

ACCUEIL :

Notre Service d'Action Éducative intervient dans le milieu naturel de vie et s'adresse à des parents de très jeunes enfants dans toute la complexité de leur tissu relationnel, de leurs interactions affectives et émotionnelles, différents, selon l'histoire familiale et personnelle de chacun.

MISSION :

L'action éducative nécessite à tout moment de prendre en compte le parent et son enfant, mais aussi son entourage : ami, famille... L'aide proposée aux parents et à leurs enfants se situe à plusieurs niveaux :

- aide psychologique
- aide concrète pour l'aménagement de leur cadre de vie (recherche de travail, de logement, de placement nourricier...)
- aide financière.

Toutes ces formes d'aide sont étroitement liées et la prévalence donnée à l'un ou l'autre aspect est fonction des besoins, à tel ou tel moment du déroulement de l'AEMO ou de l'AED.

Le service n'est pas sectorisé. Cette optique de travail permet aux parents, dont l'instabilité géographique est très fréquente, et à leurs enfants, de garder le même service de référence à travers leurs pérégrinations.

AGREMENTS - HABILITATION :

- Aide Sociale à l'Enfance
- Justice (Tribunal pour Enfants)

94 prises en charge familiales. Une seule prise en charge par famille, quel que soit le nombre de personnes suivies.

STRUCTURE :

Direction : Madame Isabelle BERMOND

Chef de service : Madame Martine PETITPAIN

Effectif : 11 éducateurs(trices), 2 psychologues, 1 pédopsychiatre, 1 secrétaire de direction, 2 secrétaires, 1 comptable, 2 agents de service.

Rapport d'activité AEMO/AED Sceaux

L'année 2013 a été marquée par le départ en avril de la directrice Marie Catherine Renevot et l'arrivée, un mois plus tard d'Isabelle Bermond. Un court intérim a été exercé par Madame Amiel, directrice d'un service de l'AVVEJ

Après 6 années passées à Sceaux, Madame Renevot s'est engagée dans la création de « Kairos » nouvel établissement éducatif de l'AVVEJ pour adolescents situé à Paris. Quant à Isabelle Bermond, elle a quitté le Centre Mères- Enfants de Bobigny pour diriger les deux services d'AEMO /AED des Hauts de Seine de l'association.

Les salariés :

Le médecin psychiatre/ psychanalyste a présenté sa démission en septembre ; nous constatons une fois de plus d'une part qu'il est difficile de recruter un médecin psychiatre et d'autre part que le travail spécifique dans un service de milieu ouvert - où les exigences sont grandes - demande d'autres compétences qu'en cabinet ou à l'hôpital.

En toute fin d'année, le psychologue qui était salarié de l'établissement depuis vingt-deux ans a fait valoir de façon précipitée ses droits à la retraite. Qu'il soit ici remercié pour la pertinence de ses propos et le soutien aux éducateurs.

Tout au long de l'année nous avons eu à déplorer deux arrêts longs (3 mois, 4 mois) pour maladie sur les postes éducatifs.

Compte tenu de la spécificité du travail, il est difficile de faire appel à un nouveau salarié d'autant que les arrêts maladie se renouvellent tous les quinze jours.

Les éducateurs présents ont vu leur charge de travail augmenter et nous avons sollicité une éducatrice de Rueil, salariée à temps partiel, pour prendre le relais de quelques situations. Nous espérons que cette situation est conjoncturelle ; si toutefois elle devait se prolonger, nous nous organiserons différemment afin de ne pas surcharger certains professionnels

Les formations

4 salariées ont participé au séminaire de l'association qui s'est déroulé pendant 3 jours dans la Manche. Le thème était : « Instruire, éduquer : Comment s'institue le sujet dans la cité ». Une fois de plus, la qualité des interventions, les échanges formels et informels inter services ont permis à chacun de prendre plaisir à penser, en se décalant du quotidien qui plus est, au rythme des marées.

10 salariés ont suivi une formation de Sauveteur Secouriste du Travail. L'objectif était d'acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours dans le monde du travail et éviter les risques potentiels d'accident.

Commentaire général sur l'activité

Malgré les arrêts pour maladie, l'activité a été réalisée in extrémis soit 34 330 journées : 100,006 % ce qui représente 134 prises en charge familiales. Rappelons qu'une mesure correspond à un ou plusieurs enfants dans la fratrie.

En 2013, les nouvelles familles admises ont été plus nombreuses que les années précédentes. Plusieurs explications à cette évolution :

- tout d'abord, 11 familles qui bénéficiaient d'un suivi éducatif depuis plus de 3 ans ont vu la mesure s'interrompre.
- Si en 2012 nous avions 21 mesures exercées depuis 2 / 3 ans, au 31 décembre 2013 nous n'en avons plus que 5.
- Au 31 décembre nous comptabilisons 72 mesures d'AEMO.

- 46 mesures (soit 64%) en provenance des hauts de Seine
- 20 mesures (soit 28 %) en provenance du Val de Marne
- 6 mesures (soit 8 %) en provenance d'autres départements.

Concernant les AED, nous continuons au fil des années à poursuivre un partenariat étroit avec les STASE de proximité à savoir le STASE 7, principalement, et le STASE 8. Toutefois, nous remarquons cette année que 5 mesures d'AED se sont terminées pour « non coopération de la famille », ce qui questionne sur la compréhension et l'engagement de la famille au moment de la contractualisation.

Difficultés particulières rencontrées dans l'année

Nous constatons cette année encore une augmentation du nombre de placements (13) : 10 dans le cadre d'une AEMO et 3 dans celui d'une AED.

A ces placements réalisés, s'ajoutent ceux que le service préconisait et pour lesquels le magistrat ne s'est pas saisi.

Il s'agit essentiellement de familles dans lesquelles un des deux parents est atteint d'une pathologie psychiatrique.

Rappelons que les enfants nés de mères psychotiques sont identifiés comme à haut risque par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 1975. C'est-à-dire qu'ils justifient de mesures d'accompagnement et de prévention. L'enfant court trois risques : risque de développer une maladie mentale en partie héréditaire, risque quant à son développement, risques liés aux souffrances, lorsque l'enfant est confronté à la folie de ses parents. La difficulté à l'établissement du lien mère-enfant est souvent observée au sein même de la dyade psychotique qui fonctionne de manière très fusionnelle, en autarcie, sans distanciation et sans « tiers séparateur ». Étant donné la prégnance de l'enfant imaginaire sur le bébé bien réel, la souffrance peut être massive tant pour la mère que pour l'enfant.

Ce sont dans ces situations, où les liens imaginaires sont à ce point délirants et irréels, que nous préconisons une mesure de placement. Bien que ce type de séparation soit généralement associé à des droits de visite et d'hébergement, les magistrats semblent craindre une rupture définitive des liens, l'abandon des parents. Dans ces situations, les mesures éducatives se prolongent pendant des années, le travail éducatif consistent principalement à veiller à ce que la situation ne se dégrade pas, à mettre en place un soutien thérapeutique pour les enfants, des soins pour le parent en difficulté et permettre à l'enfant de se séparer physiquement et psychologiquement de son ou ses parents dans le cadre de séjours de vacances.

Les travaux

De nombreux travaux ont été entrepris en fin d'année afin de valoriser le potentiel de cette belle bâtisse, de permettre aux salariées de travailler dans de meilleures conditions et aux familles d'être accueillies dans des espaces plus accueillants et plus adaptés.

Nous avons fait réaliser de gros travaux de rafraîchissement au secrétariat : sol, murs, électricité, placards sur mesure. Le résultat est apprécié par tous.

Nous avons également mis en chantier la salle de jeux des enfants qui outre sa vétusté et sa tristesse n'était pas pourvue d'anti pince doigts aux portes. Nous avons également fait poncer et rénover le beau parquet du salon pour l'aspect esthétique bien sûr, mais surtout pour éviter aux enfants de se blesser avec les échardes.

Enfin un dégât des eaux, suite à une infiltration sur le toit de la cuisine, nous obligera en début d'année de rénover la cuisine, ce qui permettra de la rendre plus sécurisée pour les tout-petits.

L'évaluation externe

C'est le cabinet ENEIS qui a été désigné par un comité de pilotage composé du directeur général, de son adjoint, d'administrateurs et de directeurs de l'association pour effectuer en 2014 l'évaluation externe de nos services et établissements.

Quelques réflexions nous animent avant de commencer cette aventure.

Tout d'abord, on a toujours évalué notre travail ne serait-ce que dans les réunions de synthèses, cliniques, les entretiens...

Ce qui est attendu aujourd'hui, se sont de nouvelles formes d'évaluation qui ne sont pas moins du côté de la pensée, de la réflexion, de la prise de risque, que du côté de la gestion et de la conformité à des normes de bonnes pratiques.

Nous constatons que les méthodes managériales issues de l'entreprise infiltrent peu à peu nos établissements d'action sociale, introduisant concurrence, compétitivité et performance là où l'on pense que la valeur de notre travail consiste à "faire grandir, protéger et faire émerger les capacités de chacun".

Vision pessimiste ou réaliste ? Nous l'évaluerons dans quelques années.

Le projet de service : une réflexion indispensable, au delà des obligations légales

Le précédent projet d'établissement date de 2005 ; il est donc nécessaire de l'actualiser, au regard des cadres de bonnes pratiques définis dans le champ de la protection de l'enfance, et des perspectives d'évolution de ce service.

Pour ce faire, nous avons sollicité Raymonde Samuel, psychologue, intervenant depuis près de 20 ans auprès d'équipes du secteur social et médico-social.

Rappelons deux grands principes issus de la loi du 2 janvier 2002-2 et la loi de 2007 déterminants dans le fonctionnement des structures :

- Les droits pour les usagers ou leurs-ayant droits : droit d'information, droit de consultation sur la vie de l'établissement, droit de recours. Ces nouveaux droits supposent un rapport à l'écrit institutionnel plus soutenu ou formalisé (les structures écrivent parfois beaucoup ; les écrits restent à coordonner et centraliser).
- Une interrogation des pratiques (évaluation interne et externe) et une capacité réflexive, par exemple autour des notions de bientraitance.

Le projet d'établissement est dans ce contexte un document clef devant refléter auprès des partenaires institutionnels la pertinence et la cohérence de l'action. Il se décline dans des documents contractuels à l'intention des personnes accueillies (règlement de fonctionnement, document individuel de prise en charge, livret d'accueil).

Les objectifs :

- S'approprier la philosophie et les principales dispositions de la Loi du 02 janvier 2002 et de 2007, dans ses conséquences concrètes sur le projet et sur la vie de l'établissement : identifier les obligations nouvelles et la nature des documents contractuels à fournir.
- Elaborer et structurer le Projet d'établissement.
- Savoir rédiger des écrits professionnels conformes aux exigences professionnelles : objectivité, lisibilité externe et précautions, structuration des écrits, respect du droit des usagers.

- Savoir bâtir des outils permettant la traçabilité et la continuité des pratiques d'une part, l'auto évaluation d'autre part.
- Accompagner l'évolution des compétences des professionnels dans l'écrit et l'auto évaluation

C'est aussi un document phare permettant aux équipes d'avoir une visibilité sur le sens du travail, les objectifs poursuivis, les moyens à mettre en œuvre.

Isabelle Bermond - Directrice

Mesure d'Assistance Educative en Milieu Ouvert

Attardons-nous sur ce dernier terme : "Ouvert".

Ce mot prend tout son sens dans les projets qui doivent être mis en place pour les enfants concernés par ces mesures.

En effet, nous constatons dans beaucoup de situations familiales qui nous sont adressées, qu'elles soient judiciaires ou administratives, une forme d'isolement des parents qui impacte directement le quotidien des enfants. Il s'agit généralement d'une crainte de l'extérieur qui s'exprime de manière plus ou moins forte, allant jusqu'à penser l'extérieur comme destructeur. Un long travail de mise en confiance doit ainsi être engagé par l'éducateur à travers des rencontres régulières, en respectant le rythme de la famille. Très souvent, le rythme des enfants n'est pas le même que celui des parents à qui il faut un cheminement plus long pour "être en relation" avec l'éducateur.

L'un des axes de travail du service d'AEMO de SCEAUX, est de permettre aux enfants de bénéficier d'ouvertures sur l'extérieur suffisantes pour leur garantir un épanouissement dans la société. Etre en lien avec leurs pairs leur apporte des éléments essentiels à leur construction psychique.

Pour ce faire, nous proposons parfois aux familles d'inscrire leurs enfants, sur le temps des vacances scolaires, dans un gîte pour enfants situé dans l'Orne. Nous avons créé, depuis de nombreuses années, un travail en réseau avec ce gîte aux caractéristiques particulières. En effet, c'est une petite structure de type maison familiale, gérée par un couple. La configuration des lieux et le type d'accueil proposé sont adaptés aux grands comme aux petits et apportent un côté rassurant dans le cadre d'un premier départ. Ces séjours ont pour but de travailler progressivement la question de la séparation : se séparer n'est pas dangereux, se séparer c'est aussi se retrouver, se séparer permet de grandir...

Malgré une mise en confiance de la famille sur un temps parfois assez long, certaines réticences se font sentir par rapport à l'idée que leur enfant va s'éloigner et que les parents n'auront plus la maîtrise de ce qui se passe pour lui pendant le séjour. Nous constatons d'ailleurs que des parents considèrent que l'extérieur ne peut rien leur apporter de plus qu'eux-mêmes.

Dans le cadre de ce travail en lien avec le gîte pour enfants, nous constatons que la séparation est parfois très difficile, voire impossible, pour les enfants mais aussi pour les parents. De même ceux-ci peuvent avoir tendance à « envahir » le lieu de vacances par de nombreux appels.

Cette collaboration nous a permis d'envisager un processus de mise en confiance des parents et des enfants afin d'appréhender ce projet par le biais de visites du gîte, en amont du premier séjour. Toutes les familles ne peuvent pas en bénéficier (même si cela pourrait être bénéfique à tous) car cela représente un coût et du temps. Nous organisons cette visite en priorité avec les familles qui présentent des résistances ne pouvant être surmontées autrement que par ce biais. Nous proposons ainsi aux parents et à leurs enfants, de participer à une journée de visite du gîte, de rencontre des professionnels, afin de visualiser le lieu où leur enfant séjournera, dans le but de les rassurer.

Dans un premier temps, chaque éducateur effectuait les accompagnements des familles dont il était référent. Désormais, nous privilégions les temps communs c'est-à-dire, plusieurs éducateurs avec plusieurs familles. Il y a en effet des bénéfices à cela. Tout d'abord, le trajet est moins long pour les enfants qui, généralement font connaissance assez rapidement et partagent des activités.

Les parents peuvent également faire connaissance et partager une situation commune avec d'autres. Cela permet, aux parents les plus introvertis, de profiter des questions et des réponses données tout au long de la journée concernant les séjours des enfants. C'est l'occasion pour eux, de faire connaissance avec d'autres éducateurs du service qu'ils seront amenés à rencontrer en cas d'absence de leur éducateur référent. Cela facilite les relais en cas de vacances des éducateurs car les parents se sentent rassurés lorsqu'ils ont affaire à une personne qu'ils connaissent déjà.

Le départ se fait en train et le personnel du gîte vient nous chercher à la gare d'arrivée. Nous sommes ensuite accueillis par la directrice qui fait visiter la maison aux parents et aux enfants (chambres, salle de jeu, salle à manger...).

Le temps du repas est ensuite l'occasion pour la directrice de montrer comment se déroulent les repas et de décrire les activités proposées aux enfants pendant les vacances (avec quelques petites anecdotes) et pour les familles de poser des questions autour de la prise en charge de leurs enfants. L'après-midi est consacrée des visites extérieures (centre équestre, champs où les enfants jouent...).



Les éducatrices du gîte nous raccompagnent ensuite à la gare pour le retour à Paris. Le trajet est une première occasion pour les éducateurs de dresser un bilan de cette journée avec les familles. Certaines expriment déjà leur souhait d'inscrire leurs enfants. Ces derniers émettent aussi leurs avis sur le gîte et pour la plupart s'y projette déjà aux prochaines vacances.

Les parents peuvent nous dire être rassurés par l'attitude qu'ils ont observée chez leur enfant pendant cette visite et par l'idée que celui-ci pourrait être en vacance au gîte avec l'un des enfants qui a partagé cette journée avec lui.



Nous avons pu constater que grâce à ces visites, des parents ont pu se saisir du projet et ainsi mieux "supporter" l'absence de leur enfant.

Actuellement, toutes les familles qui ont participé à cette journée ont ensuite adhéré au projet de séjour.

Le personnel du gîte nous a fait savoir que ces visites en groupe lui permettent de mieux s'organiser pour se rendre disponible sur une journée entière et ainsi favoriser le bon déroulement des vacances futures. Il repère en effet, que prendre du temps en amont avec les parents leur permet de libérer l'espace des enfants pendant leur séjour, car ils sont rassurés.

Au sein de l'équipe, nous pensons que ces moments partagés sont des temps forts de l'accompagnement éducatif. Cela fait partie de la mise en confiance nécessaire pour que les parents puissent se saisir des propositions faites dans le cadre du projet éducatif. C'est également bénéfique aux parents qui, rassurés, permettent à leurs enfants de bénéficier, de façon plus sereine, de ces ouvertures sur l'extérieur et de tout ce qu'elles peuvent leur apporter.

Magali GEAY, éducatrice spécialisée

Perspectives 2014 :

Mise à jour du projet de service.

Habilitation commune des services AEMO / AED de Rueil et de Sceaux.

Evaluation externe.

**RAPPORT ACTIVITES AEMO - AEAD
ANNEE 2013**

Association gestionnaire : AVVEJ

**Nom et adresse : AEMO – AED
11, rue Michel Charaire – 92330 Sceaux**

| | Décision Justice AEMO | | | Décision Administrative AEAD | | | Total | | |
|--|-----------------------|--------|-------|------------------------------|--------|-------|---------|--------|-------|
| | Garçons | Filles | Total | Garçons | Filles | Total | Garçons | Filles | Total |
| Jeunes en charge Au 1er Janvier 2013 | | | 65 | | | 28 | | | 93 |
| Jeunes confiés Dans l'année | | | 29 | | | 12 | | | 41 |
| Jeunes sortis Dans l'année | | | 24 | | | 15 | | | 39 |
| Jeunes en charge Au 31 décembre 2013 | | | 72 | | | 23 | | | 95 |
| Total jeunes Suivis dans l'année | | | 96 | | | 38 | | | 134 |
| Nombre de familles Suivies dans l'année | 96 | | | 38 | | | 134 | | |
| Nombre de familles Admises dans l'année | 29 | | | 12 | | | 41 | | |

Département d'origine

| Départements | Présents au 31 décembre 2013 | | Admissions dans l'année 2013 | |
|--------------|------------------------------|------|------------------------------|------|
| | AEMO | AEAD | AEMO | AEAD |
| 92 | 46 | 23 | 15 | 12 |
| 75 | 2 | / | 2 | / |
| 91 | 1 | / | / | / |
| 93 | 3 | / | / | / |
| 94 | 20 | / | 12 | / |
| 95 | / | / | / | / |
| 77 | / | / | / | / |
| 78 | / | / | / | / |
| Autres | | | | |
| Total | 72 | 23 | 29 | 12 |

Origine géographique au sein du 92

| S . T . | Présents au 31 décembre 2013 | | |
|---------|------------------------------|------|-------|
| | AEMO | AEAD | Total |
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | 1 | | |
| 4 | 2 | 2 | |
| 5 | 3 | 1 | |
| 6 | 7 | 2 | |
| 7 | 22 | 12 | |
| 8 | 11 | 6 | |
| Total | 46 | 23 | 69 |

Nombre de journées facturées - répartition par organismes payeurs

| | ASE 92 | | ASE Autres Départs | | P J J | TOTAL |
|------|--------|-------|--------------------|-------|-------|-------|
| | Admi | Judic | Admi | Judic | | |
| 2012 | 10897 | 15451 | / | 8205 | / | 34553 |
| 2013 | 9681 | 15248 | / | 9401 | | 34330 |

Origine du «signalement» des enfants admis dans l'année 2013

| Origine | Nombre |
|---------------------|--------|
| AS secteur | |
| PMI | 13 |
| ASE | 7 |
| Scolaire | |
| CMP - CMPP | |
| Centre maternel | 2 |
| Autres : | |
| Retour de placement | 8 |
| Famille | 3 |
| Hôpital | 5 |
| Autre service AEMO | 3 |

Lorsque le signalement émane de plusieurs services ne comptabiliser l'enfant qu'une seule fois dans la rubrique du service le plus impliqué.

Age des jeunes

| | - 3 ans | 3-6 ans | 7-10 ans | 11-13 ans | 14-16 ans | 17-18 ans | 18-21 ans |
|------------------------------------|---------|---------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Au moment De la prise en charge | 24 | 17 | | | | | |
| Au 31 décembre 2013 | 27 | 45 | 22 | 1 | | | |

Age des mères des enfants suivis au 31.12.2013

| | 13-16 ans | 17-18 ans | 19-21 ans | 22-25 ans | 26-30 ans | 31-35 ans | 36-39 ans | + 40 ans |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|
| A l'admission | | | 2 | 4 | 9 | 4 | 5 | 6 |
| Au 31 Décembre 2013 | | | 3 | 17 | 22 | 14 | 8 | 21 |

Lieu de résidence des jeunes suivis

| | AEMO | AEAD | Total |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Lieu d'hébergement des Jeunes au 31 décembre 2013 | | | |
| Famille | 68 | 23 | |
| Placés en établissement | | | |
| Placement familial | | | |
| Tiers digne de confiance | 2 | | |
| Internats scolaires | 2 | | |
| Autres IME- IMPRO Hôpitaux jour. | | | |
| Total | 72 | 23 | 95 |

Situation préalable à l'admission

| | AEMO | AEAD |
|----------------------------|------|------|
| Absence de suivi | 11 | 8 |
| Retour de placement | 2 | 1 |
| IOE - Enquête sociale | 1 | |
| Autre mesure à domicile | 9 | 2 |
| Autres : suivi ASE ou AEMO | 6 | 1 |

Ancienneté de prise en charge des présents au 31 décembre 2013

| | 0-3 mois | 3-6 mois | 6-9 mois | 9-12 mois | 1-2 ans | 2-3 ans | 3-5 ans | 5-10 ans | 10-15 ans | +15 ans | TOTAL |
|--------------|-----------|----------|----------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|---------|-----------|
| AEMO | 13 | 5 | 5 | 14 | 9 | 4 | 13 | 8 | 1 | | 72 |
| AEAD | 6 | 3 | 1 | 5 | 1 | 1 | 3 | 3 | | | 23 |
| Total | 19 | 8 | 6 | 19 | 10 | 5 | 16 | 11 | 1 | | 95 |

Durée des prises en charge terminées au cours de l'année 2013

| | 0-3 mois | 3-6 mois | 6-9 mois | 9-12 mois | 1-2 ans | 2-3 ans | 3-5 ans | 5-10 ans | 10-15 ans | +15 ans | TOTAL |
|-------|----------|----------|----------|-----------|---------|---------|---------|----------|-----------|---------|-------|
| AEMO | 1 | 1 | 3 | 4 | 5 | 3 | 3 | 4 | | | 24 |
| AEAD | | 1 | | 3 | 6 | 1 | 3 | 1 | | | 15 |
| Total | 1 | 2 | 3 | 7 | 11 | 4 | 6 | 5 | | | 39 |

Moyenne : (total du nombre de mois de présence divisé par le nombre des sortants de l'année)

Composition familiale des familles suivies (au 31 décembre 2013)

| | Mère seule | Père seul | Couple | Tiers digne de confiance |
|-----------|------------|-----------|--------|--------------------------|
| 1 Enfant | 38 | 7 | 17 | 3 |
| 2 Enfants | 11 | 1 | 8 | |
| 3 Enfants | 4 | / | 5 | |
| 4 Enfants | | | 1 | |
| 5 et + | | | | |

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes en charge au 31 décembre 2013

| | | AEMO | AEAD |
|----------------------|---|------|------|
| - de 3 ans | - Crèche - Nourrice -à Domicile | 35 | 10 |
| - de 6 ans | - Scolarisés - Non Scolarisés | 28 | 10 |
| Primaire | - Scolarisés | 9 | 3 |
| Collège | - Scolarisé - non scolarisés régulièrement | | |
| + de 15 ans - 18 ans | - Enseignement général - Enseignement professionnel - Apprentissage Stage - Activité professionnelle - Sans | | |
| 18 - 21 ans | - Enseignement général - Enseignement professionnel - Apprentissage stage - Activité professionnelle - Sans | | |

Situation sociale des familles suivies au 31 décembre 2013

| Situation | Nombre |
|---------------------------------------|--------|
| Commerçant - Artisan - Prof. libérale | / |
| Salarié | 45 |
| Retraité | 2 |
| Chômeurs indemnisés | 2 |
| Invalidité ou indemnités SS | 1 |
| Prestations AAH - RSA - API | 36 |
| Allocation mensuelle ASE | / |
| Sans ressource stable | 6 |
| Autres (à préciser) | / |

Fin de mesure : point et analyse

| Conditions de sortie | AEMO | AEAD |
|-------------------------------------|------|------|
| Absence de suivi | 3 | 5 |
| Aboutissement | 5 | 5 |
| Autre suivi à domicile (à préciser) | 2 | |
| Déménagement | 4 | 1 |
| Placement | 10 | 3 |
| Autre (à préciser) - IOE | | 1 |

Analyse fin de mesure : motif de fin de prise en charge

| Motif | AEAD | AEMO |
|--|------|------|
| Majorité | | |
| Evolution positive | 3 | 5 |
| Déménagement | 1 | 4 |
| Arrêt à la demande de la famille | 2 | |
| Non coopération Impossibilité de travailler | 5 | 3 |
| Signalement au Procureur | | |
| Placement | 3 | 10 |
| Mesure d'AEMO (justice) | | |
| Mesure d'AEAD (administrative) | | 2 |
| Autre (à préciser) MJIE | 1 | |

ACTIVITE 2013

NOM DE L'ETABLISSEMENT : AVVEJ AEMO de Sceaux

REPARTITION PAR ORGANISMES PAYEURS DES JOURNEES REALISEES EN 2012

(PRIX DE JOURNEE 2013 : 31.92 €)

| | | | Nombre | % |
|---|------------------------------|------------------|--------|-------|
| Aide Sociale à l'Enfance des Hauts de Seine | - décision administrative | Mineur | 9681 | 28.20 |
| | | Majeur | | |
| | - décision judiciaire | Confié à l'ASE | 15248 | 44.42 |
| | | Placement direct | | |
| | TOTAL ASE Hauts de Seine | | 24929 | 72.62 |
| Aide Sociale à l'Enfance autres départements | - décision administrative | Mineur | | |
| | | Majeur | | |
| | - décision judiciaire | Confié à l'ASE | 9401 | 27.38 |
| | | Placement direct | | |
| | TOTAL Autres A.S.E | | 9401 | 27.38 |
| Protection Judiciaire de la jeunesse des Hauts de Seine | Jeunes majeurs (décret 1975) | Hauts de Seine | | |
| | | Autres | | |
| | Ordonnance 1945 | Hauts de Seine | | |
| | | Autres | | |
| | Total PJJ Hauts de Seine | | | |
| TOTAL | | 34330 | 100.00 | |

Pour les jeunes placés au titre de l'ordonnance de 45 m du décret de 75, répartition entre le 92 et les autres départements en fonction du département de domicile d'origine du jeune.

AEMO – AED SCEAUX

11 rue Michel Charaire – 92330 SCEAUX

Courriel : contact.aemosceaux@avvej.asso.fr

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie •
www.avvej.asso.fr